

### Unité de distribution : VENDEGIES SUR ECAILLON

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, en application du code de la santé publique.  
Lire le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

#### GESTIONNAIRES

##### Maître d'ouvrage

SIDEN SIAN NOREADE EAU

##### Exploitant

NOREADE C.E. LE QUESNOY

#### RESSOURCES EN EAU

##### Vous êtes alimentés par 4 captages

- ◆ F1 SAULZOIR
- ◆ F1 VENDEGIES/ECAILL.
- ◆ F1 VERCHAIN MAUGRE
- ◆ F2 SAULZOIR

#### PRODUCTIONS D'EAU

##### Vous êtes alimentés par 2 stations

- ◆ SAULZOIR PRODUCTION NOREADE
- ◆ VENDEGIES/ECAILLON PRODUCTION NOREADE

#### MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 23 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

#### FLUOR

3 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,1 mg/L

Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

#### DURETÉ

8 valeurs mesurées : mini. : 34,7 °f - maxi. : 44,0 °f - moyenne : 38,6 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

L'eau de votre réseau est très dure.

#### NITRATES

21 valeurs mesurées : mini. : 9,7 mg/L - maxi. : 49,7 mg/L - moyenne : 33,0 mg/L

Limite de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

#### PESTICIDES

3 valeurs mesurées : maxi. : 0,000 µg/L

Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l

Eau conforme. Aucun pesticide n'a été détecté dans votre réseau.

#### PERCHLORATES

2 valeurs mesurées : mini. : 2,7 µg/L - maxi. : 2,9 µg/L

Teneur maximale recommandée pour les nourrissons : 4 µg/L

Cette eau respecte les recommandations en vigueur et peut être consommée par tous.

### CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2020 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.